

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 14 octobre 2025

Protocole de sortie de crise et de développement de l'hôpital de Carhaix : le comité de suivi s'est à nouveau réuni le mardi 14 octobre

Le Préfet, le Président du Conseil départemental, la directrice générale de l'ARS, les représentants de la direction et de la communauté médicale du CHU de Brest-Carhaix, du Conseil régional, le Maire de Carhaix, les présidents des EPCI¹ ou leurs représentants, le président du Pays COB et les Parlementaires membres (Mme Thomin) ont participé à la réunion du comité de suivi relatif à la mise en œuvre du protocole de sortie de crise et de développement de l'hôpital de Carhaix organisé en préfecture le 14 octobre 2025.

Pour rappel, ce protocole, signé le 27 octobre 2023, a pour objectif de formaliser les actions engagées par l'Etat, l'ARS et le CHU pour consolider et développer l'offre de soins sur l'hôpital de Carhaix, traduisant le rôle essentiel de cet établissement pour l'accès aux soins sur le territoire du Pays Centre-Ouest Bretagne en complément de la médecine libérale. Il comprend des mesures concernant la gestion des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des services de l'hôpital de Carhaix, et particulièrement du service des urgences, ainsi que des mesures concernant le maintien et le développement d'activités hospitalières répondant aux besoins de la population et à l'évolution des prises en charge (médecine et chirurgie ambulatoire, soins palliatifs, soins dentaires, imagerie, etc.).

Cette réunion a permis au CHU de Brest-Carhaix de présenter les nouvelles avancées concrètes depuis le dernier comité de pilotage qui s'était réuni le 11 juillet 2025.

Concernant les urgences, l'arrivée d'un médecin depuis le 8 septembre 2025 au service des urgences de l'hôpital de Carhaix, permettra à compter du lundi 3 novembre de lever l'accès régulé en journée 5 jours sur 7 (du lundi au vendredi de 8H30 à 17h). Concrètement, cela signifie que le service des urgences de l'hôpital de Carhaix sera accessible au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et qu'il ne sera plus nécessaire d'appeler le 15 avant de se rendre aux urgences. En dehors de ces créneaux horaires, il restera nécessaire d'appeler le 15 avant de se rendre aux urgences.

Globalement, il reste essentiel de conserver le bon réflexe d'appeler le 15 en cas de doute sur la gravité de la situation ou pour bénéficier d'un premier avis médical. Cet appel préalable au SAMU permet, après un contact avec un médecin, de garantir une prise en charge adaptée à chaque situation.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

42, boulevard Dupleix - 29320 QUIMPER Cedex

Concernant l'offre de soins, de nombreux chantiers ont été présentés :

- L'ouverture de l'unité de soins palliatifs de 10 lits depuis le 13 janvier 2025 ;
- Le projet d'ouverture de l'IRM fixe à horizon septembre 2026 ;
- L'implantation de deux nouvelles salles de soin en odontologie d'ici fin 2026 ;
- La poursuite du plan d'attractivité qui a permis de recruter 7 infirmiers et 8 aides-soignants supplémentaires ;
- La création d'un internat territorial à proximité de l'hôpital : 6 logements (14 chambres) pour internes (hôpital et libéral) porté par Finistère Habitat, le Conseil départemental et l'ARS ;
- L'extension de l'EHPAD dont les travaux permettront un emménagement des résidents fin juin 2026.

L'ensemble de ces avancées traduit l'engagement constant des équipes du CHU Brest-Carhaix au service de la population du territoire du Centre-Ouest Bretagne.

Ce comité de suivi a permis également de présenter les recommandations de la mission SFMU (Société française de médecine d'urgence) qui s'est déroulée d'avril à juin 2025 soulignant les forces du territoire et les pistes de travail à approfondir. Ces dernières concernent notamment le projet de **création de la fédération médicale inter-hospitalière (FMIH) des urgences de Bretagne occidentale, dont la convention a été signée le 13 juin dernier. Son ambition est de favoriser l'attractivité des services d'urgences et de renforcer les dispositifs de solidarité territoriale entre les établissements.**

¹ *Monts d'Arrée Communauté, Roi Morvan Communauté, Haute-Cornouaille , Poher Communauté*